Ville de
Saint-Sauveur

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Projet de règlement d'urbanisme

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 19 août 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **Règlement 222-110-2026 amendant le règlement de zonage 222-2008 afin d'autoriser les sous-catégories « établissement de récréation intérieure (c6d) » dans la zone CP 255 et l'usage spécifiquement autorisé Centre de vaccination et de prélèvements à la sous-catégorie « Service public à la personne (p1) » dans la zone CP 256;**

  Le règlement concerne une zone dans le secteur des Factoreries (chemin Jean-Adam)

Une assemblée publique aura lieu, pour ce projet, le **3 septembre 2026** à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le règlement contient une ou plusieurs dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet est disponible pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 24 août 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA